



Aide Pédagogique aux Adultes et aux Jeunes

900, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K1
Tél.: (450) 261-0384 Courriel: info@apaj.ca

Saint Hyacinthe, le 24 janvier 2025

Objet : Projet de loi 82 sur l'identité numérique

Nous vous écrivons au nom du comité des participants et participantes de l'APAJ, Aide pédagogique aux adultes et aux jeunes. L'APAJ est un organisme communautaire en alphabétisation qui nous aide à apprendre à mieux lire et écrire.

On vous écrit au sujet de l'identité numérique parce que nous avons des craintes et nous n'avons pas confiance. On craint pour notre accès aux services.

Le projet de loi 82 n'interdit pas aux entreprises privées de demander l'identité numérique. Cela peut faire en sorte qu'on ait de la difficulté à obtenir les services des banques, des compagnies d'assurance, du dentiste et des compagnies de télécommunications, par exemple. Même pour les services publics c'est déjà plus difficile quand on n'a pas de téléphone intelligent ou d'ordinateur et qu'on a besoin d'un service en personne. Par exemple, c'est compliqué pour prendre des rendez-vous de santé au téléphone. De plus en plus de formulaires doivent être remplis en ligne.

Pour nous, les personnes peu alphabétisées, c'est déjà difficile de remplir un formulaire papier, parce qu'on ne comprend pas les mots compliqués. Imaginez en ligne ! On ne comprend pas les procédures. C'est difficile de déchiffrer le fonctionnement des appareils et d'Internet. Que vont faire les personnes qui n'ont pas de téléphone intelligent ou qui ne savent pas se servir d'Internet ?

Nous avons peur de la fraude. En plus, avec toutes les informations personnelles récoltées sur nous, cela brime notre vie privée. On tient à notre droit à la confidentialité. Nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation des données biométriques. Cela brime notre liberté de choix. Il y a aussi des risques de discrimination avec l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui peut se tromper.

Le virage numérique affecte beaucoup de gens : les personnes âgées, les personnes peu scolarisées, handicapées ou en situation de pauvreté. Au Québec, 1 personne sur 4 a de la difficulté à se connecter, à trouver des informations et à interagir sur Internet.

Le gouvernement doit faire une consultation publique avant de mettre en marche l'identité numérique. Vous devez prendre les mesures pour garantir les services publics et l'ensemble des services à tous et toutes.

Nous vous demandons aussi :

- Le maintien des services en personne et au téléphone.
- Les personnes doivent pouvoir parler à un humain, être écoutées et traitées avec respect.
- La simplification des procédures et des documents pour obtenir les services.
- La simplification des écrits et l'utilisation d'un langage clair et simple dans les services gouvernementaux.
- La mise en place de mesures pour diminuer la fracture numérique.
- Le soutien des apprentissages tout au long de la vie pour que les personnes puissent apprendre à lire, écrire, compter et utiliser les outils numériques.

Nous serons en attente de vos nouvelles sur le sujet.

Merci de votre attention,

Le comité des participants et participantes de l'APAJ

Contact

Pour toute question et suivi, vous adresser à :

Tania Hallé

Animatrice et responsable de la défense collective des droits

APAJ, Aide pédagogique aux adultes et aux jeunes

thalle@apaj.ca / 450-261-0384 poste 110